

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2013

CCPM : ACTUALISATION/MODIFICATION COMPETENCES AU 01/01/2014

Le Conseil Municipal valide la modification des statuts de la CCPM au 1^{er} janvier 2014

CONTINGENT SDIS : CONVENTION CCPM / COMMUNE

La Communauté de Communes va assurer, à compter du 1^{er} janvier 2014, la fonction d'interface financière pour le recouvrement du contingent incendie pour ses Communes membres. La CCPM va régler au SDIS la part de contingent de chacune des 20 Communes.

En contrepartie, le contingent au SDIS étant une dépense obligatoire, chaque Commune doit rembourser à la Communauté de Communes la somme correspondant à la répartition issue du calcul suivant :

(Montant du contingent notifié N – montant préciput N) réparti à raison de 50 % selon la population DGF et 50 % selon le potentiel financier des Communes membres

Montant du préciput N réparti à raison de 50 % selon la population DGF et 50 % selon le potentiel financier des seules communes membres rattachées au centre de secours de Mayenne.

Une convention entre la Communauté et la Commune va régir les relations financières consécutives aux décisions du Conseil d'Administration du SDIS.

En 2013 le contingent versé au SDIS était de 14 652 €. Avec le nouveau mode de calcul le montant passerait à 24 390 € duquel la CCPM a décidé de déduire un complément de DSC (dotation solidarité communautaire de 4 500 €), le contingent SDIS pour 2014 s'élèvera donc à 19 890 € soit une augmentation de 5 239 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide

- d'accepter que la Communauté de Communes soit l'interface financière pour le versement du contingent versé au SDIS à compter de l'exercice 2014,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir.

AMENAGEMENT AVENUE LILAS : PLATES BANDES

L'aménagement de l'avenue des Lilas est presque achevé, il reste à réaliser l'aménagement des plates bandes et de quelques massifs à l'entrée de l'allée des cèdres et devant le restaurant. L'entreprise La Gorronnaise de Jardins propose un aménagement dans l'esprit de celui de la Place de Mairie pour un montant d'environ 6 500 € HT comprenant terrassement et préparation des sols et fourniture des végétaux et de la bâche biodégradable.

La plantation sera effectuée par le service espaces verts au printemps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accepter le devis de La Gorronnaise des Jardins pour un montant de 6 500 € HT.

COULEE VERTE : PRESENTATION PROJET RESTRUCTURATION PLAN EAU

L'avant projet précise les orientations figurant à l'esquisse. Il précise la faisabilité technique et financière du projet notamment :

- le dimensionnement du cheminement piéton, l'emplacement de l'amphithéâtre et de l'aire de jeux en adéquation avec le profil topographique, ainsi que la reprise des réseaux d'eaux pluviales
- l'enveloppe financière des travaux

Par ailleurs le réseau d'eaux pluviales devra être réhabilité avec également un nettoyage du réseau par hydrocurage.

PLAN BOCAGER : LANCEMENT ETUDE

La CCPM propose la réalisation d'un plan bocager sur les Communes qui souhaitent engager cette démarche sur leur territoire. Les objectifs sont :

- **Etablir un diagnostic** pour repérer et classer les haies bocagères (fonction, qualité, linéaire à restaurer), définir le potentiel énergétique mobilisable pour la filière bois par commune et préconiser des reconstitutions, plantations du maillage bocager : repérage, expertise de terrain, cartographie
- **Sensibiliser les particuliers, exploitants, et élus** afin de favoriser une prise de conscience de l'importance du bocage et du potentiel de la filière bois Energie : comité de pilotage, groupe de suivi communal, réunions publiques, animations

- **Accompagner les particuliers et collectivités** souhaitant valoriser, entretenir leurs haies mais aussi valoriser le potentiel énergétique : conseils personnalisés, aides au montage de dossiers de demandes de subventions auprès du CG 53, plans de gestion pour les exploitations et notes d'opportunité pour la mise en œuvre d'une chaudière bois
- **Définir et suivre des fiches actions à l'échelle de la CCPM** pour pérenniser une intervention favorisant le maintien de la biodiversité et le développement de la filière bois

Les prestataires retenus sont le CPIE (anciennement ID Environnement) et la Chambre d'Agriculture
Cette étude est subventionnée à 80 % et le reste est pris en charge par la CCPM.

Le Conseil Municipal décide de réaliser cette étude Plan Bocager sur la Commune de ST BAUELLE avec le concours de la CCPM.

GRDF REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : RODP

la Commune peut demander au concessionnaire GRDF une redevance due au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution du gaz naturel.

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz et de fixer la RODP au taux maximum et la facturer à GRDF pour cette année et les années suivantes.

RYTHMES SCOLAIRES : ADOPTION EMPLOI DU TEMPS

Après différentes réunions du Comité de pilotage pour les rythmes scolaires, il est proposé d'adopter l'emploi du temps à compter du 1^{er} septembre 2014 à l'école publique Paul Cézanne pour les maternelles et primaires. L'enseignement aurait lieu :

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 15h30
- le mercredi de 9h à 12h

Les TAP (Temps Activités Périscolaires) (3 fois 1h) auraient lieu

- le lundi, mardi, et vendredi de 15h30 à 16h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de valider l'emploi du temps proposé pour les rythmes scolaires.

CANTINE SCOLAIRE : ANALYSES BACTERIOLOGIQUES

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention avec le Laboratoire Départemental d'analyses de Laval pour un montant de 369,83 € HT pour l'année 2014 pour la réalisation d'analyses bactériologiques sur les différents plats servis à la cantine scolaire, ainsi que des analyses de surfaces des plans de travail pour vérifier l'hygiène.

ADHESION RESEAU COLLECTIVITE SYNERGIES

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Réseau des Collectivités engagées pour un développement durable (ce réseau permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces,...). animé par l'association Synergies, d'accepter une participation financière de 300 € à partir de 2014 et de désigner comme représentant titulaire M. Boisseau, et représentant suppléant M. Rimbault.